



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 4 / 2024

Mex, le 29 janvier 2024

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DU TRONÇON DE LA RC 251A SITUÉ EN TRAVERSÉE DE VILLAGE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 OBJET DU PREAVIS

Le revêtement du tronçon de la route cantonale RC 251a situé en traversée du village montre des signes avérés d'usure et le gendarme couché ne répond plus aux objectifs de ralentissement du trafic qui lui étaient assignés. Dès lors, la municipalité souhaite procéder à la réfection du revêtement phono-absorbant et au rabotage du ralentisseur.

Le Conseil général est sollicité par la municipalité pour une demande de crédit d'un montant de CHF 250'000.- pour la réalisation de ces différents travaux de réfection.

2 PREAMBULE

Etant donné que le Conseil général a :

- accepté le préavis 5/2023 relatif aux frais liés aux dépenses thématiques inscrites en charges d'entretien pour un exercice fiscal dans le but de faire bénéficier les comptes communaux d'un effet positif sur la facture péréquative,
- accepté le préavis 6/2023 relatif au budget 2024,

la municipalité trouve opportun de faire effectuer l'entretien du tronçon de la RC 251a en traversée de village durant l'année 2024. Cela permettra de faire bénéficier la commune de rétrocessions financières liées au système de la péréquation avant que celui-ci ne change.



COMMUNE DE MEX

3 HISTORIQUE ET CONSTATS

La dernière modification du tronçon de la RC 251a en traversée de village date de 2011. Les travaux de réfection ont porté sur :

- la modification du tracé initial avec la création d'îlots centraux à chaque entrée/sortie de village ;
- l'installation d'un gendarme couché situé à l'intersection de la RC251a et du chemin du Dernier Mur ainsi que la rue du Temple ;
- la pose d'un revêtement phono-absorbant ;
- un aménagement paysager spécifique.

Après plus de dix ans, le revêtement phono-absorbant indique des signes d'usure avérée ; il en découle une augmentation des nuisances sonores, remarquées en particulier par les habitants bordiers de la route.

Deux options s'offrent aujourd'hui pour pallier ces problèmes : le nettoyage de ce revêtement ou sa réfection. La municipalité a opté pour la seconde étant donné qu'elle souhaite profiter de ces travaux d'entretien pour procéder au rabotage du revêtement du gendarme couché. En effet, fort est de constater que ce dernier, censé ralentir la vitesse, ne remplit que partiellement son rôle, voire accroît le niveau des nuisances sonores.

Les travaux envisagés seraient les suivants :

- rabotage du revêtement et du gendarme couché ;
- réfection du revêtement phono-absorbant ;
- mise en place d'îlots et d'un marquage coloré à la hauteur de la route cantonale et du chemin de Fontanettaz afin de protéger la traversée pour les piétons – précisons, que, malgré plusieurs demandes, les instances cantonales considèrent que les critères ne sont pas remplis pour la mise en place d'un passage piétons.

4 COÛTS

Génie civile	CHF	180'000.-
Honoraires bureau d'ingénieurs	CHF	20'000.-
Divers et imprévus (15%)	CHF	31'270.-
Total HT.	CHF	230'000.-
Total TTC	CHF	250'000.-

5 FINANCEMENT

Cet investissement sera payé par les liquidités courantes de la commune.



COMMUNE DE MEX

6 PERIODE ET DURE DES TRAVAUX

Les travaux sont prévus du 8 au 26 juillet 2024, soit durant la période des vacances estivales. Ils auront lieu de nuit, uniquement les week-ends, afin de réduire les impacts négatifs pour les usagers de la route.

7 CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

- vu le préavis 4/2024 de la municipalité adopté dans sa séance du 29 janvier 2024,
- ouï les rapports de la commission ad hoc chargée de son étude et de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'accorder un crédit de CHF 250'000.- pour la réfection revêtement phono absorbant de la RC 251a ;
- d'en assurer le financement par les liquidités communales ;
- de porter cet entretien dans les comptes de fonctionnement 2024, tel que présenté dans le budget.

Pour la municipalité

Le syndic
Gregory Wyss

La secrétaire
Juliane Brandt

